



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin



Université

de Strasbourg

Santé des moins de 25 ans :

PARTENARIAT ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ASSURANCE MALADIE

DOSSIER DE PRESSE
Janvier 2023



Sommaire

Communiqué de presse	2
 Introduction.....	4
1. Les partenaires locaux réunis pour la santé des jeunes	5
a) Un partenariat pour favoriser l'accès aux soins et à la santé	5
b) Présentation des partenaires de l'Assurance Maladie	5
c) Les jeunes de moins de 25 ans, un public hétérogène	7
d) Une enquête locale sur la santé des jeunes.....	7
2. L'accès aux droits et aux soins.....	8
a) La Mission accompagnement santé (MAS)	8
b) Les jeunes et le renoncement aux soins	8
c) Les demandes de Complémentaire santé solidaire.....	9
3. Les programmes de l'Assurance Maladie dédiés aux jeunes	10
a) L'examen de prévention en santé.....	11
b) Le parcours contraception pour les moins de 26 ans	12
c) M'T dents.....	13
d) La santé mentale : le dispositif Mon Psy.	14

L'Assurance Maladie, l'Université de Strasbourg et le Crous : un partenariat pour améliorer l'accès aux soins des jeunes de moins de 25 ans.

Les étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur, sont en grande majorité au régime général d'assurance maladie. **La CPAM du Bas-Rhin, le Crous, l'Université de Strasbourg et son service de santé universitaire signent le 10 janvier 2023 une convention de partenariat afin de mieux accompagner les jeunes vers l'accès aux soins.**

Un partenariat en 3 volets...

Le partenariat entre l'Assurance Maladie et les acteurs de l'enseignement supérieur vise à aller plus loin que la simple ouverture des droits à l'assurance maladie du public étudiant. Il doit permettre :

1. D'améliorer l'accès aux droits et aux soins avec une attention particulière portée à la **complémentaire santé et des accompagnements personnalisés** pour les étudiants en difficulté ;
2. De promouvoir **les comportements favorables à la santé** notamment lors d'opérations évenementielles en septembre. Il s'agit en particulier de promouvoir les dispositifs portant sur la santé mentale, sexuelle, bucco-dentaire et la prévention des addictions.
3. **D'aller vers les étudiants pour les informer** régulièrement sur leurs droits et les dispositifs de prévention auxquels ils peuvent prétendre. La formation d'étudiants relais et la diffusion des messages de l'Assurance Maladie sur les canaux d'information des jeunes contribuent à cet objectif.

... pour un public spécifique

Plus de 2 500 jeunes ont répondu à une enquête menée par la CPAM du Bas-Rhin à l'automne 2021. Les résultats de cette enquête ont permis de mieux comprendre les problématiques d'accès aux droits et aux soins rencontrés par les jeunes mais également d'évaluer leur connaissance des dispositifs proposés par l'Assurance Maladie. Ces données éclairent certaines des actions partenariales :

- Pédagogie renforcée autour des thématiques de l'accès aux droits : près de 10% des répondants à l'enquête ne savaient pas s'ils étaient assurés ;

- Mise en avant des dispositifs de prévention qui sont globalement méconnus : seuls 22% des jeunes interrogés savaient qu'ils avaient droit à un examen de prévention gratuit ;
- Signalements par les partenaires des jeunes en difficulté pour une prise en charge par la mission accompagnement santé de la CPAM : 16% des répondants ont le sentiment de ne pas pouvoir se soigner quand ils en ont besoin.

Informations pratiques

La signature de la convention aura lieu en présence de M. Maxime Rouchon, Directeur de la CPAM du Bas-Rhin, Mme Sophie Roussel Directrice générale du CROUS, M. Michel Deneken, Président de l'Université de Strasbourg.

Le mardi 10 janvier 2023 à 17h30
au siège de la CPAM du Bas-Rhin 16 rue de Lausanne à Strasbourg.

Si vous souhaitez assister à la signature de la convention, vous pouvez prendre contact directement avec Sarah Richard, coordonnées ci-dessous.

Contacts presse

CPAM du Bas-Rhin | Sarah Richard : sarah.richard@assurance-maladie.fr | 07 64 19 48 24

CROUS | Sarah Boos : sarah.boos@crous-strasbourg.fr | 06 89 10 06 28

Université de Strasbourg | Alexandre Tatay : tatay@unistra.fr | 06 80 52 01 82

Introduction

La loi « Orientation et réussite des étudiants » du 8 mars 2018 a mis fin au régime spécial de sécurité sociale étudiante et, depuis la rentrée universitaire 2019-2020, les étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur, sont en grande majorité affiliés au régime général d'assurance maladie.

Pour accompagner et gérer l'ensemble du public « jeunes », une stratégie santé propre à ce public a été définie sur trois volets complémentaires :

- L'accès aux droits et aux soins ;
- La prévention ;
- La communication.

1. Les partenaires locaux réunis pour la santé des jeunes

a) Un partenariat pour favoriser l'accès aux soins et à la santé

De par leurs missions respectives, l'Université de Strasbourg, le Crous de Strasbourg et la CPAM du Bas Rhin partagent un objectif commun d'accompagnement des étudiants pour leurs accès aux droits, aux soins et à la préservation de leur santé.

b) Présentation des partenaires de l'Assurance Maladie

- La Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin ;
- L'Université de Strasbourg ;
- Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg (Crous) ;
- Le Service de santé universitaire de Strasbourg (SSU).

La Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin joue un rôle majeur au service de la protection de la santé en permettant à chacun de se faire soigner quelles que soient ses ressources. Elle agit en lien avec les autres acteurs locaux et ses partenaires. Ses grandes missions sont l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des soins et le versement des revenus de remplacement, en portant une attention particulière aux plus fragiles. Elle mène des actions de prévention et accompagne les assurés dans la préservation de leur santé. En tant qu'assureur, elle régule les dépenses et s'assure de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs et en luttant contre les abus et les fraudes.

L'Université de Strasbourg

L'université de Strasbourg accueille aujourd'hui près de 57 000 étudiants. Forte de ses 35 composantes, 70 unités de recherche (UR, UMR, UPR), 6 unités d'appui à la recherche (UAR), 1 unité mixte de service (UMS) et 6 structures fédératives de recherche (dont 3 en partenariat avec le CNRS) elle se distingue par la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité de son offre de formation qui couvre l'ensemble des disciplines de l'enseignement supérieur. Celle-ci est dispensée par près de 2 800 enseignants-chercheurs dont 4 Prix Nobel et plus de 5 000 intervenants extérieurs.

Le Service de santé universitaire de Strasbourg (SSU)

Le Service de santé universitaire (SSU), centre de médecine préventive, s'adresse à tous les étudiants de l'Université de Strasbourg et établissements associés (Engees, Ensas, Hear, Insa). Outre l'examen préventif (visite médicale obligatoire), le SSU propose un accompagnement et un suivi des étudiants en situation de handicap et des étudiants étrangers, des consultations de médecine spécialisée (médecine du sport, gynécologie, nutrition, aide au sevrage tabagique), des vaccinations, des ateliers de relaxation et de gestion du stress.

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg (CROUS)

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de l'académie de Strasbourg a pour objectif de donner aux étudiants français et internationaux les moyens de leur réussite :

- En les aidant dans leur quotidien ;
- En améliorant leurs conditions de vie et de travail ;
- En les accompagnant dans leurs projets.

L'action du Crous de Strasbourg s'étend aux départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68). L'établissement est principalement présent dans trois grandes villes : Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Les missions du Crous s'articulent autour de 7 grands pôles : bourses, logement, restauration, action sociale/santé, culture, international et emploi d'étudiants. Le Crous propose, en 2021, 5 222 chambres/studios dans 16 résidences et 19 points de restaurations.

c) Les jeunes de moins de 25 ans, un public hétérogène

Si le partenariat entre l'Assurance Maladie et les acteurs de l'Enseignement supérieur s'adresse à l'ensemble des étudiants, pour tout ce qui concerne la connaissance et l'utilisation du système de santé, ainsi que l'accès aux campagnes de prévention, certaines actions ciblent les étudiants les plus fragiles :

- Étudiants internationaux ;
- Étudiants boursiers ;
- Étudiants de première année ;
- Étudiants cohabitant ;
- Étudiants salariés.

Il s'agit des actions concernant plus particulièrement l'accès aux droits et aux soins.

d) Une enquête locale sur la santé des jeunes



À l'automne 2021, la CPAM du Bas-Rhin a diffusé une enquête sur la santé des jeunes de moins de 25 ans. Cette enquête avait deux objectifs :

- Mieux comprendre les problématiques d'accès aux droits et aux soins des jeunes ;
- Les situer par rapport à leur santé et leur connaissance des offres de l'Assurance Maladie en matière de prévention.

Plus de 2 500 jeunes ont répondu. Les résultats de cette enquête éclairent les actions partenariales présentées dans ce dossier de presse.

2. L'accès aux droits et aux soins

a) La Mission accompagnement santé (MAS)

Malgré la qualité reconnue du système de santé français, certaines personnes renoncent encore à des soins qui leur sont nécessaires. Pourquoi ? Méconnaissance de leurs droits, complexité du système ou freins financiers peuvent expliquer les inégalités d'accès aux soins. Une personne qui ne peut pas se soigner peut bénéficier d'un accompagnement de la CPAM jusqu'à la réalisation effective des soins nécessaires (dentaire, optique, ou autres).

Les étudiants identifiés par les partenaires de l'enseignement supérieur comme rencontrant des difficultés d'accès aux droits et aux soins pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé par des conseillers de la Mission Accompagnement Santé (MAS) de la CPAM. Les partenaires pourront ainsi transmettre à la CPAM, et avec leur accord, les coordonnées d'étudiants rencontrant des difficultés d'accès aux droits, en situation de renoncement aux soins, de fragilité sociale, ou rencontrant des difficultés face au numérique.

b) Les jeunes et le renoncement aux soins

Parmi les jeunes interrogés par la CPAM à l'automne 2021, 16% ont le sentiment de ne pas pouvoir se soigner quand ils en ont besoin. C'est moins que les 24,6% d'assurés interrogés dans les accueils de la CPAM dans le cadre du lancement de la mission accompagnement santé. Les consultations chez un spécialiste et chez le dentiste sont les premiers soins auxquels les jeunes renoncent.



Parmi les raisons citées pour expliquer le renoncement aux soins :

- Raison financière.
- Craintes liées aux études ou au travail : ne pas pouvoir s'absenter de son travail ou ne pas pouvoir être en arrêt.
- Le caractère non urgent de soins reportés.
- Difficultés liées au professionnel de santé : délais de rendez-vous et crainte du refus de soins.

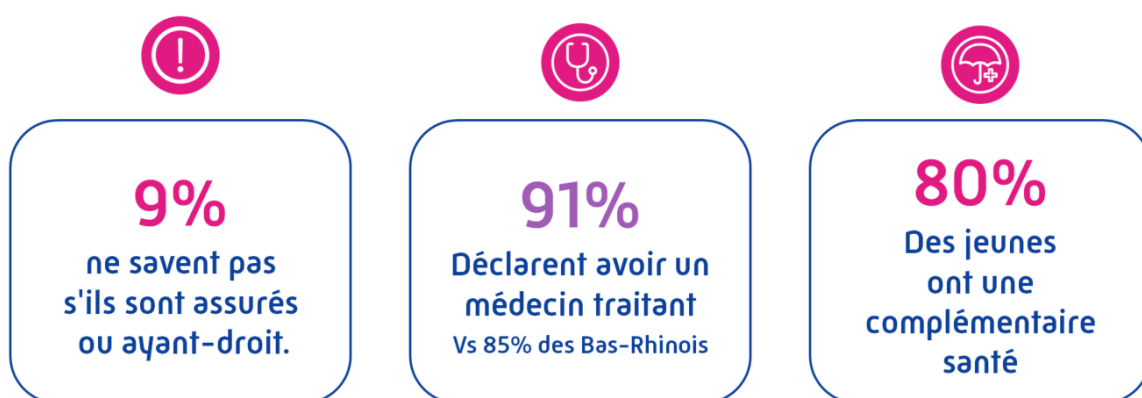
c) Les demandes de Complémentaire santé solidaire

Un foyer aux revenus modestes peut bénéficier d'une couverture complémentaire gratuite ou à moindre coût avec la Complémentaire santé solidaire. Ce dispositif qui prend la suite de la CMU-C est ouvert aux jeunes, qu'ils fassent partie du foyer de leurs parents ou non.

Afin de faciliter l'accès aux droits des étudiants en situation de vulnérabilité, les partenaires de la CPAM disposent :

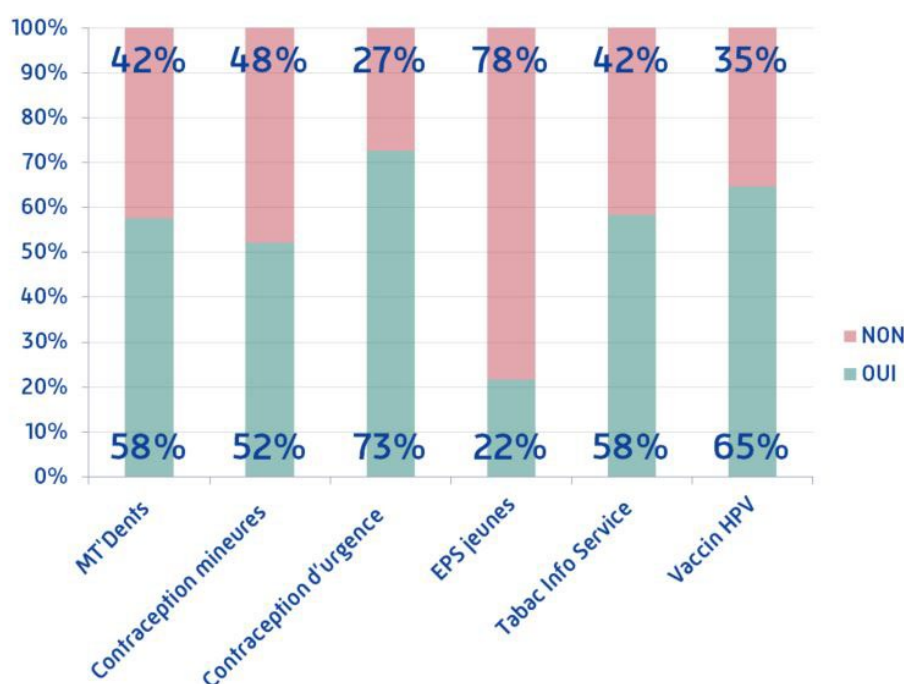
- De la possibilité de transmettre à la Caisse primaire des dossiers de demande de Complémentaire santé solidaire.
- D'un interlocuteur privilégié pour tout besoin concernant le suivi d'un dossier, d'une situation urgente et/ou complexe.

Parmi les répondants à l'enquête diffusée à l'automne 2021 par la CPAM du Bas-Rhin, 9% des jeunes ne connaissent pas leur situation par rapport à l'Assurance Maladie : assuré, ayant-droit ? 80% déclarent pourtant avoir une complémentaire santé et 91%, un médecin traitant.



3. Les programmes de l'Assurance Maladie dédiés aux jeunes

Une partie des questions de l'enquête menée en 2021 portait sur les comportements des jeunes et sur leur connaissance des actions de prévention à leur disposition. Les jeunes connaissent assez mal les programmes de prévention. C'est particulièrement vrai pour l'examen de prévention en santé : seuls 22% des jeunes interrogés en ont entendu parler.



Réponses des jeunes à la question : connaissez-vous ce dispositif de prévention ?

a) L'examen de prévention en santé

PROFITEZ D'UN BILAN DE SANTÉ GRATUIT

Au centre d'examens de santé de la MGEN

- ☒ C'est gratuit
- ☒ Ça dure - de 2h
- ☒ C'est ouvert à tous

Prenez rendez-vous sur Doctolib

Centre d'examens de santé de la MGEN - 4 place du Pont-aux-Chats - 67 000 Strasbourg

ameli.fr

Cet examen est totalement pris en charge par l'Assurance Maladie. Dans le Bas-Rhin, il faut se rendre sur rendez-vous au Centre d'examens de santé, rue du Pont aux chats à Strasbourg pour en bénéficier. Les jeunes peuvent donc faire un point sur leur santé et poser leurs questions à une équipe médicale en toute confidentialité.

Parmi les thématiques abordées spécifiquement avec les jeunes figurent :

- Le tabagisme et autres addictions (drogues, alcool) ;
- Le dépistage du surpoids et de l'obésité ;
- Le bien-être ;
- La vie affective et sexuelle ;
- L'accès aux droits et aux soins.

b) Le parcours contraception pour les moins de 26 ans



28% des 16-20 ans
et **24%** des 21-25 ans
interrogés **n'utilisent
pas de méthode
contraceptive.**

Toutes tranches d'âges
confondues, 29% des
hommes et 24% des femmes
n'utilisent pas de
contraception.

Depuis plusieurs années, l'Assurance Maladie facilite l'accès à une contraception pour les jeunes de moins de 25 ans et relaie les messages de prévention des IST. Cependant, 24% des jeunes femmes interrogées n'utilisent pas de contraception au moment de l'enquête. 14% des jeunes hommes et femmes estiment avoir pris des risques avec des relations sexuelles non protégées.

Afin d'éviter les grossesses non désirées, les jeunes femmes de moins de 26 ans peuvent obtenir un moyen de contraception de manière anonyme et gratuite.

La contraception des adolescentes est gratuite et protégée par le secret. Les jeunes femmes, quel que soit leur âge, suivent un parcours pris en charge par l'Assurance Maladie. Elles n'ont pas à avertir leurs parents ou responsables légaux. La prise en charge se fait sur la base des tarifs de la Sécurité sociale et ne concerne pas d'éventuels dépassements d'honoraires.

Le parcours de suivi comporte plusieurs étapes :

- Un premier rendez-vous médical portant sur la contraception ;
- Une consultation de suivi réalisée par un médecin ou une sage-femme lors de la première année d'accès à la contraception ;
- À partir de la 2^e année, une consultation par un médecin ou une sage-femme, en vue d'une nouvelle prescription de contraception ou d'examens biologiques ;
- Les contraceptifs remboursables ;
- Les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un contraceptif ;
- Certains examens de biologie médicale liés à la contraception (prise de sang).

c) M'T dents



The graphic is split into two main sections. The left section has a pink background with a close-up of teeth. The top teeth are plain white, while the bottom teeth have small human faces on them. The text 'FAITES 32 HEUREUSES' is written in white capital letters across the top teeth. The right section has an orange background. At the top is the 'M'T DENTS' logo, which features a white tooth with a blue 'M' and the word 'DENTS' in blue. Below the logo are three circular icons: a tooth, a birthday cake, and a calendar. To the right of these icons are three lines of text in blue: 'Des rendez-vous de prévention et de soins', 'Pour les jeunes de 15, 18, 21 et 24 ans', and 'Offerts par l'Assurance Maladie'.

**FAITES 32
HEUREUSES**

M'T DENTS

**Des rendez-vous de
prévention et de soins**

**Pour les jeunes de
15, 18, 21 et 24 ans**

**Offerts par
l'Assurance Maladie**

ameli.fr

Avec M'T dents, les jeunes de 18, 21 et 24 ans bénéficient d'un examen et de soins chez le dentiste gratuits. Ils reçoivent un formulaire de l'Assurance Maladie par courrier ou directement sur leur compte ameli. En présentant le formulaire et leur carte Vitale chez le dentiste, ils ne payent ni la consultation, ni les soins qui en découlent dans un délai de 9 mois. Il est possible de consulter un chirurgien-dentiste en cabinet de ville ou à l'hôpital.

Avant 18 ans, ce sont les parents des enfants ou adolescents (à 3, 6, 9, 12 et 15 ans) qui reçoivent directement le formulaire de prise en charge.

d) La santé mentale : le dispositif Mon Psy.



À l'automne 2021, 34% des jeunes considéraient que leur état de santé mentale s'était dégradé au cours des derniers mois, un sentiment plus marqué chez les jeunes femmes. Seulement 1 jeune sur 10 a abordé ce sujet avec un professionnel de santé. Depuis avril 2022, il est possible d'accéder à des séances avec un psychologue remboursées par l'Assurance Maladie. Il s'agit du dispositif Mon Psy.



34 % des jeunes considèrent que leur état de santé mentale s'est dégradé durant les derniers mois.

26% des hommes et 36% des femmes considèrent que leur santé mentale s'est dégradée.



- **19,6%** déclarent un mauvais état de santé mentale
- **30,4%** un état moyen
- **50%** un bon état de santé mentale



Le stress se manifeste physiquement, par des troubles de l'appétit et un isolement vis à vis de l'entourage.





60% des répondants à l'enquête ont déclaré avoir consommé des substances psychoactives dans les 6 derniers mois. Ces substances incluent le tabac, l'alcool et le cannabis. Pour près de 15% des jeunes, la consommation est quotidienne. Les jeunes trouvent majoritairement leur consommation « sans danger » ou « normale »